

L'ANORP en bref

Volume 12 - Numéro 2 - Décembre 2017

[Publication de l'Énoncé
de position sur le
cannabis](#)

[Programme
.pharmacy](#)

[Inscrivez-vous pour
recevoir les mises à
jour du Tableau
d'affiche des annexes
nationales de
médicaments](#)

[Changements apportés
à la gouvernance de
l'ANORP](#)

[Programme passerelle
national de formation
de technicienne ou de
technicien en
pharmacie](#)

[Prix Alumni Agent of
Change Award 2018
décerné par la Faculté
des sciences
pharmaceutiques de
l'Université de la
Colombie-Britannique](#)

[Prochaines étapes](#)

[Portail pour
pharmaciens Canada](#)

[Rapport annuel 2016-
2017](#)

[L'ANORP dit adieu à
deux membres de son
équipe](#)

Comme l'année 2017 s'achève, ce numéro de *L'ANORP en bref* souligne certaines réussites, quelques projets en cours et des changements à venir pour l'organisation.

[Publication de l'Énoncé de position sur le cannabis](#)

En prévision du projet de loi imminent sur la légalisation du cannabis du gouvernement fédéral, l'ANORP a animé une discussion en mars 2017 avec divers intervenants afin de discuter du rôle des praticiens en pharmacie et des effets sur la sécurité publique.

Après ces premiers échanges fructueux, l'ANORP a rédigé une première ébauche d'énoncé de position sur le cannabis. Le 13 avril 2017, le gouvernement du Canada a proposé le projet de loi sur le cannabis pour légaliser, réglementer de façon rigoureuse et restreindre l'accès au cannabis. Les membres de l'ANORP ont examiné à nouveau cet énoncé de position en tenant compte de ce projet de loi et l'ANORP a publié son [Énoncé de position sur le cannabis](#) en juillet 2017. Cet énoncé fait valoir la position de l'ANORP sur le rôle des praticiens en pharmacie en ce qui concerne le cannabis à des fins non médicales : « les praticiens en pharmacie ne doivent pas participer à la distribution du cannabis à des fins non médicales. » L'énoncé indique également la position de l'ANORP en ce qui a trait à d'autres aspects connexes, c'est-à-dire que les points de distribution pour le cannabis à des fins non médicales ne doivent pas utiliser des termes comme « dispensaire » ou des symboles de pharmacie généralement associés aux pharmacies (comme une croix verte), que les fabricants de cannabis doivent respecter les bonnes pratiques de production et les exigences quant à l'étiquetage et à l'emballage et que des restrictions quant à la publicité et le marketing du cannabis doivent être imposées.

Puisque cette question est de plus en plus d'intérêt public, l'ANORP et ses membres continuent de surveiller les activités en cours à l'échelle provinciale, à l'échelle territoriale et à l'échelle fédérale, telles que le projet de cadre réglementaire sur le cannabis du gouvernement fédéral rendu public récemment. Les commentaires recueillis seront transmis au gouvernement du Canada dans le cadre du processus de consultation pour ce cadre réglementaire.

Changements apportés à la gouvernance de l'ANORP

En 2017, l'ANORP a poursuivi ses efforts visant à apporter un changement important à sa gouvernance. Après une étude approfondie de la situation, les changements officiels nécessaires pour réformer la gouvernance ont été approuvés lors d'une rencontre spéciale avec nos membres en novembre 2017. Ces mesures ont comme objectif de diriger l'organisation de façon plus efficace et de mieux s'adapter aux circonstances changeantes. Comme changement notable, le conseil d'administration de l'ANORP sera désormais formé des secrétaires généraux des collèges provinciaux, des représentants des territoires et des Forces armées canadiennes ainsi que de trois autres individus qui répondront aux besoins précis cernés par l'ANORP.

Margot Priddle (du Newfoundland and Labrador Pharmacy Board) agit désormais à

titre de présidente du conseil et Nancy Lum-Wilson (de l'Ordre de pharmaciens de l'Ontario) a été nommée vice-présidente. Une liste complète des membres siégeant au [conseil d'administration](#) se trouve sur notre site Web. La mise en œuvre complète du nouveau modèle se fera en 2018.

Portail pour pharmaciens Canada



Le programme [Portail pour pharmaciens Canada](#) constitue toujours une belle réussite. En 2017, le Portail a enregistré un nombre plus élevé d'inscriptions que prévu et les services à la clientèle ont répondu à plus de 3 600 demandes générales de renseignements. Des améliorations ont été apportées au Portail pour pharmaciens Canada en juillet 2017 : l'expérience utilisateur a été améliorée, la plateforme a été mise à point et la sécurité de système a été renforcée afin de se conformer aux normes de l'industrie en vigueur. Nous prévoyons que les opérations du Portail seront toujours fort occupées en 2018.

Programme .pharmacy

L'initiative .pharmacy vise à répertorier les pharmacies en ligne sécuritaires et légitimes. Le programme est administré par un partenaire clé de l'ANORP, la National Association of Boards of Pharmacy des États-Unis, de concert avec différents intervenants du monde entier.



La plupart des pharmacies en ligne qui opère au Canada vendent des médicaments provenant de pays étrangers. L'achat de médicaments qui proviennent de pays qui

n'ont pas de réglementation rigoureuse en vigueur peut engendrer de graves risques pour la santé. L'initiative .pharmacy a pour objectif de réduire ces risques en répertoriant les sites Web légitimes qui vendent des médicaments approuvés provenant de sources identifiables. Jusqu'à présent, six pharmacies canadiennes ont demandé et reçu une adresse URL .pharmacy. Au fur et à mesure que ce programme obtient de plus en plus de reconnaissance de la part du public, nous nous attendons à ce que plus de pharmacies en ligne canadiennes prennent conscience de la valeur du nom de domaine .pharmacy. L'ANORP continue d'appuyer et de faire la promotion de cette initiative au Canada. Pour faire une demande de nom de domaine, pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme ou pour trouver une liste mise à jour des sites Web .pharmacy, consultez le site Web <https://www.safe.pharmacy/>.

Programme passerelle national de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie

Au début de l'année 2017, le nombre de techniciens en pharmacie au Canada munis d'un permis totalisait 7 339. Le Programme passerelle est seulement offert dans certaines provinces. Pour plus de renseignements sur le programme (y compris les dates limite pour l'inscription aux cours), veuillez consulter le [site Web de l'ANORP](#).



En quoi consiste le Programme passerelle? Le Programme passerelle national de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie vise à aider les personnes qui occupaient déjà le poste de technicien en pharmacie avant l'adoption de législation à mettre à jour leurs compétences, sans devoir retourner aux études pour suivre un programme de formation à temps plein.

Rapport annuel 2016-2017

Le rapport annuel de l'ANORP est maintenant disponible sur le [site Web](#) de l'ANORP (en anglais seulement). Le rapport comprend des billets de la présidente sortante de l'ANORP, Anjali Acharya, et de la directrice générale Adele Fifield, en plus du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés.

Inscrivez-vous pour recevoir les mises à jour du Tableau d'affiche des annexes nationales de médicaments

Des renseignements et mises à jour importants liés aux annexes nationales des médicaments et au comité consultatif national sur les annexes de médicaments (CCNAM) — dont les dates des prochaines rencontres, les recommandations de classification de médicaments et les modifications apportées à la composition du comité — sont publiés régulièrement sur le [tableau d'affiche des annexes nationales de médicaments](#) du site Web de l'ANORP. Pour ajouter votre nom à la liste de distribution du groupe de liaison externe pour les annexes de médicaments (GLEAM), consultez notre [site Web](#) et suivez les instructions faciles à comprendre. Les abonnées à la liste de distribution du GLEAM reçoivent environ un courriel par mois. Veuillez noter que ces renseignements sont uniquement publiés en anglais.

Prix Alumni Agent of Change Award 2018 décerné par la Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique

Félicitations à Bob Nakagawa, membre de notre conseil d'administration, pour avoir été choisi comme récipiendaire de ce prix spécial de la Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique. Ce prix est remis aux étudiants diplômés de l'Université qui ont exercé une influence notable dans le secteur de la pharmacie tout au long de leur carrière. Bob a été honoré pour ses nombreuses contributions en tant que pharmacien pratiquant en milieu hospitalier et administrateur des services de santé publique. Bob a également travaillé pour le Ministère de la Santé provincial à titre de Sous-ministre adjoint pour les Services pharmaceutiques. Outre, Bob est fort estimé pour son apport à la profession grâce à son travail avec la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, le College of Pharmacists of British Columbia, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie et de nombreux comités provinciaux et fédéraux.

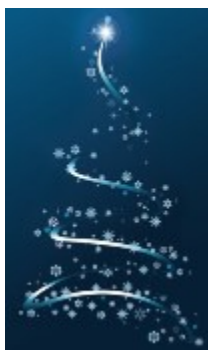
L'ANORP dit adieu à deux membres de son équipe

Après dix ans de service dévoué à l'organisation à titre d'agente de programme, Lucy Doré a pris sa retraite en début septembre. Nous la remercions sincèrement pour son travail exceptionnel et son dévouement à l'association. Nous espérons que sa retraite sera bien remplie de parties de golf et de victoires au curling.

L'ANORP tient également à remercier Sarah Jennings qui a remplacé Sarah Marshall pendant son congé de maternité l'année dernière. À titre de gestionnaire intérimaire des affaires professionnelles et réglementaires, Sarah a agi à titre de secrétaire de comité pour deux rencontres du CCNAM et a joué un rôle essentiel dans la publication de l'Énoncé de position sur le cannabis de l'ANORP. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouveau rôle à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux et souhaitons de nouveau la bienvenue à l'équipe à Sarah Marshall.

Prochaines étapes

L'année à venir sera une autre année bien remplie pour l'équipe de l'ANORP. Les activités pour l'année 2018 comprennent le renouvellement des modèles de normes de l'ANORP; la poursuite des travaux d'améliorations du programme Portail et de ses outils; l'étude de possibilités quant au curriculum du Programme passerelle pour l'année 2018 et les années à venir; et la poursuite des discussions avec Santé Canada sur plusieurs sujets d'intérêt, y compris le projet de cadre réglementaire sur le cannabis du gouvernement fédéral et les efforts de l'ANORP visant à répondre à la crise des opioïdes. De plus, le troisième et dernier document de l'ensemble de modèles de normes pour la préparation de produits sera publié en 2018. Surveillez le site Web de l'ANORP pour des nouvelles sur sa publication.



**De la part de chacun d'entre nous
chez l'ANORP, nous vous
souhaitons de joyeuses Fêtes et
une année remplie de joie.**
